

Je signale également que, compte tenu des listes de prix du pétrole et du gaz que contient le budget du présent gouvernement, le fardeau des consommateurs canadiens d'ici à 1984 sera inférieur de 40 milliards de dollars par rapport à ce qu'il aurait été dans le budget du gouvernement précédent.

Je sais qu'il faudra prendre note de la question, mais je demande à l'honorable sénateur s'il est disposé à produire les calculs qui lui ont permis d'en arriver à ce chiffre de 40 milliards de dollars.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, la question du sénateur Balfour est semblable à celle qu'a posée hier le sénateur Marshall. J'ai promis alors de m'efforcer d'y répondre.

L'INDUSTRIE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

L'honorable G. I. Smith: J'aurais une question à poser au ministre d'État chargé du Développement économique, à propos de l'accord canado-américain sur des produits de l'automobile. Peut-il nous dire si les sociétés Chrysler du Canada limitée et American Motors du Canada limitée sont tenues ou non de se conformer cette année au taux de production-vente établi ou prévu dans l'accord sur l'automobile? Sinon, le gouvernement envisage-t-il de prendre quelque mesure que ce soit à cet égard?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, on a pu lire dans les journaux que ces sociétés ne s'y conformeront peut-être pas. J'ai également remarqué que le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a à cet égard une responsabilité plus directe que moi, avait récemment abordé la question. Bien que je me rappelle certains de ses propos, il serait peut-être préférable de prendre note de la question, afin de pouvoir donner à mon honorable ami une information complète et absolument exacte.

Le sénateur Smith: J'apprécie grandement cette assurance et espère avoir ce renseignement dans un bref et raisonnable délai.

Est-on pas mal sûr que les dispositions de l'accord sur l'automobile seront respectées à moyen ou à long terme, s'il devait arriver—et je ne prétends pas que c'est ce qui se passe en ce moment—que les deux sociétés que je viens de nommer n'en tiennent aucun compte, sans encourir de sanctions de la part du gouvernement du Canada?

● (1430)

Le sénateur Olson: Je ne devrais peut-être pas tenir une question de ce genre pour préavis, car elle n'exige aucun renseignement détaillé ou technique. On veut savoir si des problèmes surgiront si nous ne réussissons pas à atteindre les objectifs fixés en vertu de l'accord automobile.

Je rappelle à mon honorable ami qu'il est interdit durant la période des questions de demander à un ministre d'exprimer une opinion sur une question de principe. On peut interroger un ministre sur la nature de la politique, mais on ne peut lui demander son opinion là-dessus.

De toute façon, je n'en dirai pas davantage pour le moment. Je transmettrai la question au ministre directement intéressé pour obtenir une réponse plus détaillée.

Le sénateur Smith: Je remercie le ministre. J'étais disposé à accepter son assertion, mais je suis heureux de constater que ce ne sera pas nécessaire.

LES GRAINS

LES VENTES À L'URSS

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé.

En raison de la pénurie imminente de blé et de céréales dans le monde entier, le ministre nous dira-t-il quelle est la situation en ce qui concerne l'embargo canadien sur les ventes de blé à l'URSS?

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Honorables sénateurs, j'ai en réalité très peu à ajouter à la déclaration que j'ai faite à ce sujet le 16 juillet dernier. J'ai dit alors au sujet de l'expédition de céréales à l'Union soviétique que la ligne de conduite du gouvernement canadien était de maintenir ses ventes au niveau normal et traditionnel sur ce marché et de ne tolérer aucune limite pour l'année courante.

Le gouvernement précédent a souscrit à l'embargo partiel sur la vente de céréales à l'Union soviétique. A cause de cette politique, nous nous sommes placés, en tant que pays, dans une position d'infériorité par rapport aux autres pays exportateurs, qui ont réalisé des ventes sans précédent. Comme nos céréaliers pensaient qu'il était néfaste de rester dans cette position défavorable, le gouvernement a modifié sa politique.

Cependant, le gouvernement canadien n'entend pas, à la suite de ce changement, vendre sur ce marché des quantités de céréales excédant les niveaux normaux et traditionnels. Autrement dit, nous ne nous efforçons pas de multiplier nos ventes à l'Union soviétique. Mais comme il importe que nous sortions de cette position d'infériorité, nous allons suivre la politique que j'ai énoncée en juillet dernier. J'estime que quelles que soient les circonstances, cette politique est raisonnable.

Nous comprenons la nécessité de faire savoir à l'Union soviétique que l'invasion de l'Afghanistan n'est ni justifiée ni appuyée par le gouvernement du Canada. Cependant, nous estimons que nos céréaliers devraient avoir accès au marché soviétique de façon normale, tout comme leurs collègues de la plupart, sinon de la totalité des autres pays exportateurs.

LE COORDONNATEUR DU TRANSPORT DES CÉRÉALES—LA NOMINATION

L'honorable Stanley Haidasz: Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé peut-il nous dire si le gouvernement a pris une décision au sujet de la nomination d'un coordonnateur du transport des céréales?

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Le Dr Horner n'a pas encore été remplacé. Toutefois, le poste n'est pas vacant. Son adjoint s'acquitte de toutes les fonctions. D'après les associations de producteurs, bien qu'il soit beaucoup plus effacé, les divers